

Hiver 2025 – Frais de session

Les droits d'inscription		
Les droits d'inscription couvrent notamment les activités suivantes : le choix de cours, l'émission des horaires, les preuves d'inscription et les attestations requises par une loi ou par une demande d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur, les commandites, les annulations ou retraits de cours, l'émission et la distribution du relevé de notes.	20 \$ Session	Droits obligatoires payables au choix de cours Droits non remboursables
Les droits afférents aux services d'enseignement		
Les droits afférents aux services d'enseignement collégial couvrent les activités qui s'y rapportent directement ou qui sont requises à l'occasion de ces services, tels : la carte d'identité, l'agenda étudiant, l'impression de documents remis à l'étudiant, l'accueil, l'aide à l'apprentissage, l'information scolaire et professionnelle, l'orientation.	25 \$ Session	Droits obligatoires payables au choix de cours Remboursables 10 jours ouvrables avant le début de la session
Les droits de toute nature		
Ces droits sont exigés en regard des activités du Collège liées à des objectifs de formation et de participation extrascolaires. Ces droits englobent notamment les services et les activités suivantes : service d'aide à l'emploi, service social, clinique des jeunes adultes, adaptation scolaire, aide financière, animation socioculturelle, communautaire, environnementale, scientifique, sportive et entrepreneuriale.	127,53 \$ Session	Droits obligatoires payables au choix de cours Remboursables 10 jours ouvrables avant le début de la session
La cotisation étudiante « AGEM inc.»		
Cette cotisation à l'Association générale des étudiants du Collège Montmorency est obligatoire afin de s'inscrire au Collège. Il est important de souligner que le Collège, à cet égard, n'est que l'agent percepteur de cette somme qu'il remet intégralement à l'AGEM selon un échéancier convenu entre les parties par protocole d'entente.	30 \$ Session	Cotisation obligatoire payable au choix de cours Remboursable 10 jours ouvrables avant le début de la session
Fondation du Collège Montmorency		
Depuis 1985, la Fondation du Collège Montmorency met en œuvre des programmes et appuie des projets qui permettent d'offrir aux étudiantes et aux étudiants une formation de qualité et, ainsi, favoriser l'intégration des étudiants sur le marché du travail ou à l'université. Et en ce sens, <u>la participation de chacun des étudiants est essentielle.</u>	11 \$ Session	Contribution volontaire payable au choix de cours Remboursable 10 jours ouvrables avant le début de la session
Les <u>contributions étudiantes</u> sont redistribuées à de nombreux programmes, dont : <ul style="list-style-type: none"> • le fonds de bourses; • le fonds d'aide financière dédié aux étudiants en difficulté; • les projets de soutien à la formation et autres programmes d'appui financier. Depuis ses débuts, <u>la Fondation a versé plus de 6 000 000 \$</u> , dont plus de 900 000 \$ à des bourses, près de 195 000 \$ au fonds d'aide financière et plus de 650 000 \$ à des projets de soutien à la formation.		

SOMMAIRE DES FRAIS DE SESSION

1. Droits d'inscription (obligatoires).....	20,00 \$
2. Droits afférents (obligatoires).....	25,00 \$
3. Droits de toute nature (obligatoires)	127,53 \$
4. Cotisation étudiante (obligatoire).....	30,00 \$
5. Fondation Montmorency (facultatif)	11,00 \$
TOTAL DES FRAIS À PAYER (frais maximums) :	213,53 \$

Références :

Règlement no 17 portant sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles auprès des étudiantes et des étudiants au Collège Montmorency
Règlement no 18 portant sur les droits de toute nature et les autres droits exigibles auprès des étudiantes et des étudiants au Collège Montmorency

Hiver 2025 – Autres frais

Frais de choix de cours tardif		
Frais facturés à toute étudiante et tout étudiant qui remet sa demande d'inscription (choix de cours) après la date fixée.	50 \$	Frais obligatoires payables au choix de cours Frais non remboursables
Frais de réadmission		
Frais facturés à toute étudiante et tout étudiant réadmis suite à l'annulation de son inscription.	50 \$	Frais obligatoires payables à la réadmission Frais non remboursables
Frais de modification d'horaire dans Col.NET		
Frais facturés pour le réaménagement d'horaire dans Col.NET.	25 \$ par modification	Frais obligatoires payables 10 jours ouvrables après le début de la session Frais non remboursables
Frais d'inscription hors programme		
Frais facturés à toute étudiante et tout étudiant qui s'inscrit à un cours qui n'appartient pas à sa grille de programme.	7 \$ de l'heure de cours	Frais obligatoires payables après la date d'abandon Frais non remboursables
Émission de commandite		
Frais réclamés pour l'émission d'une commandite à toute étudiante ou tout étudiant qui n'est pas inscrit au Collège Montmorency à la session en cours.	50 \$ par session	Frais obligatoires payables à l'émission de la commandite Frais non remboursables

Frais associés à des programmes			
410.B0 410.BU 410.D0 410.DU	Techniques de comptabilité de gestion Techniques de gestion de commerce Dans ces programmes, des frais sont facturés aux étudiants inscrits aux sessions 1 à 3 pour la participation aux activités du Réseau canadien des entreprises d'entraînement.	75 \$ Par session (sessions 1, 2 et 3)	Cotisation obligatoire payable au choix de cours Frais non remboursables après le début de la session
410.F0	Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0) Dans ce programme, des frais de 32,75 \$ sont facturés une seule fois à l'admission pour l'enregistrement à l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ces frais donnent droit aux manuels de formation PQAP, accessibles en ligne, requis pour les cours et pour l'examen de l'AMF.	32,75 \$ À l'admission	Frais obligatoires payables au choix de cours Frais non remboursables après le début de la session

Hiver 2025– Autres frais

Frais associés à des cours			
109-1RO-MO	Randonnée et orientation Les frais couvrent les droits d'accès aux sites le cas échéant et le transport des étudiants pour les sorties d'un jour. L'étudiant doit assumer son transport pour les cours préparatoires et pour une sortie d'un jour, si un seul autobus est réservé.	35 \$	Frais obligatoires payables après la date d'abandon ou avant le début du cours si offert en formule intensive Frais non remboursables
109-1RQ-MO	Raquette Les frais couvrent le prêt des raquettes, les droits d'entrée aux sites le cas échéant et le transport en autobus pour les sorties d'une journée. L'étudiant doit assumer ses frais de transport pour les sorties préparatoires.	50 \$	Frais obligatoires payables après la date d'abandon ou avant le début du cours si offert en formule intensive Frais non remboursables
109-2CC-MO	Canot-camping I Les frais couvrent le transport d'étudiants pour la longue sortie, les frais d'accès aux sites et le prêt de matériel de camping au besoin. Pour les cours préparatoires, l'étudiant doit assumer son transport.	145 \$	Frais obligatoires payables après la date d'abandon ou avant le début du cours si offert en formule intensive Frais non remboursables
109-2EM-MO	Escalade en moulinette Les frais couvrent l'utilisation des souliers d'escalade au besoin.	5 \$	Frais obligatoires payables après la date d'abandon ou avant le début du cours si offert en formule intensive Frais non remboursables
109-2SK-MO	Ski de fond Les frais couvrent le transport pour 2 sorties d'un jour, le prêt d'équipement de ski si l'étudiant ne possède pas l'équipement et les frais d'accès aux sites. L'étudiant doit assumer son transport pour les cours préparatoires qui se déroulent dans la région métropolitaine.	100 \$	Frais obligatoires payables après la date d'abandon ou avant le début du cours si offert en formule intensive Frais non remboursables
109-3CC-MO	Canot II en eaux vives Les frais couvrent le transport pour la sortie, les frais d'accès au site et le prêt de matériel au besoin.	145 \$	Frais obligatoires payables après la date d'abandon ou avant le début du cours si offert en formule intensive Frais non remboursables
109-3EB-MO	Escalade de bloc Des frais supplémentaires de 10\$ pourraient être facturés pour la location des chaussons d'escalade.	25 \$	Frais obligatoires payables à partir de la 2 ^e semaine de cours Frais non remboursables
109-3CY-MO	Cyclo-camping Les frais couvrent le transport des étudiants et de leur vélo, les frais d'accès aux sites pour le camping et le matériel de camping au besoin. L'étudiant doit fournir son propre vélo.	100\$	Frais obligatoires payables après la date d'abandon ou avant le début du cours si offert en formule intensive Frais non remboursables